



JUGEMENT

Rendu par la Cour d'Assises de Moulins en Bourbonnais,

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER,

QUI CONDAMNE A LA PEINE DE MORT ET A AVOIR LE POING COUPÉ

La nommée Madelaine ALBERT, âgée de 23 ans, convaincue d'assassinat sur les personnes de son père, de sa mère et de ses deux sœurs, l'une âgée de 11 ans, et l'autre de 3 ans.

Madelaine ALBERT, naquit à Biozat, arrondissement de Gannat, le 8 décembre 1820. d'une famille très honorable, qui lui donna toute l'éducation due à sa naissance. Mais elle montra dès son bas âge un caractère dur et arrogant. Sa tendre mère en gémissait en secret, et faisait tous ses efforts pour la rendre plus douce : mais tout fut inutile. Madelaine, à l'âge de 23 ans, fatiguée des remontrances de ses bons parents, leur dit un jour : Je veux avoir pour Pâques un habillement de coton rouge, et si vous ne me contentez pas, vous vous en repentirez. — Son père, Jean Albert, et sa mère, Madelaine Déprés, lui dirent : Tu sais, ma chère fille, que nous avons vendu un champ de blé pour satisfaire nos créanciers, et tu oses nous faire une pareille demande en ce moment ? Attends

que nous soyons débarrassés, et nous verrons. Madelaine murmura entre ses dents. Son père lui dit d'aller se coucher ou qu'il allait se fâcher.

Madelaine se retira dans sa chambre, pour faire croire qu'elle allait se coucher : mais, peu de temps après, elle se saisit d'une hache, elle ouvre la porte tout doucement, approche derrière son père qui était au coin du feu, et lui porte trois coups de hache sur la tête. La tendre mère, à ce spectacle, se jette aux genoux de sa fille, qui la frappe de cinq coups de hache. Sa sœur, âgée de 11 ans, saute de son lit pour venir au secours de sa mère, mais cette tigresse l'étouffe dans ses bras. Sa petite sœur, âgée de 3 ans, est jetée vivante dans le puits. Son frère, âgé de 13 ans, s'est sauvé, et alla la dénoncer à M. le maire, nommé Richard. Tous les voisins

accoururent au secours de cette malheureuse famille ; mais il n'était plus temps : les crimes étaient consommés.

Madeline fut arrêtée et conduite dans la prison

de Moulins en Bourbonnais, où elle fut condamnée. le 30 novembre 1843, à avoir le poing coupé et la tête tranchée sur la place de Justice.

Elle fut exécutée à Moulins, le 40 février 1844.

COMPLAINTE A CE SUJET.

Air : *De Fualdès.*

Pères, mères, garçons et filles,
Approchez pour écouter
Le tableau que je vais tracer
De l'assassinat horrible
Qui fut commis à Biazat,
Arrondissement de Gannat.

Pour vous tracer la mémoire
De cet horrible assassin.
Il est sûr et bien certain
Qu'une fille remplie de gloire....
Son père vend un champ de blé
Pour payer ses créanciers.

Madeline la cruelle,
Pire qu'un lion rugissant,
Voulant avoir cet argent !
Hélas ! qu'en veux-tu donc faire ?
Va promptement le coucher,
Ou sinon je vais me fâcher.

Aussitôt Madeline se couche,
Et puis un quart d'heure après,
Elle se lève en secret.
Se saisissant d'une hache
Tout en s'approchant du feu,
Elle commit un crime affreux.

Elle commença par son père,
Le frappa d'un coup de tranchant,
Lui ouvrit le crâne à l'instant.
Hélas !... donc la téméraire
Ne le croyait pas achevé
De deux coups récidives.

Sa mère lui demande grâce
Pour ces petits innocents :
Dans sa fureur promptement
La frappa de cinq coups de hache ;
Et sa sœur, âgée de onze ans,
Fut aussi réduite au néant.

Ce monstre finit son crime
Sur sa sœur âgée de trois ans :
Elle la saisit promptement,
Et pour terminer sa vie,
De suite cette pauvre enfant
Fut jetée dans le puits, vivant.

Par une espèce de miracle,
Son frère, âgé de treize ans,
S'est échappé à l'instant
Des mains de cette barbare,
Le rappelant doucement
Pour le réduire au néant.

Mais de suite il prend la fuite,
Entre chez monsieur Richard,
Et de suite il lui fait part
De l'assassinat horrible
Commis par sa grande sœur ;
O mou Dieu ! quel grand malheur !

Au secours de cette famille
Tout le monde est accouru.
Hélas ! trop tard ils sont venus ;
Et ils ont trouvé ce tigre
Tenant un couteau en main,
Menaçant tous ses voisins.

Dans la terreur qu'elle inspire,
Personne n'ose l'arrêter ;
De suite elle s'est évadée,
Après avoir pris la somme
Que son père avait apportée
Dans cette fatale journée.

Les gendarmes à sa poursuite
L'eurent bientôt arrêté :
A Moulins en Bourbonnais,
Dehors la place publique,
A avoir le poing coupé,
Aussi la tête tranchée.

L'approche de la place publique
Hélas ! il me faut mourir ;
J'ai bien grand repentir
D'avoir commis ce crime horrible.
Venez prier Dieu pour moi,
Je suis réduite au trépas.

Vendu par Pelletier.

